



HAL
open science

Arthur Miller contre Joseph Mac Carthy : récurrence des procès machiavéliques

René Dubois

► **To cite this version:**

René Dubois. Arthur Miller contre Joseph Mac Carthy : récurrence des procès machiavéliques. *Expressions*, 1996, 08, pp.93-110. hal-02403826

HAL Id: hal-02403826

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02403826v1>

Submitted on 11 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARTHUR MILLER CONTRE JOSEPH MCCARTHY : RÉCURRENCE DES PROCÈS MACHIAVÉLIQUES

René DUBOIS
IUFM de la Réunion

Lorsque le 22 janvier 1953, la cinquième pièce d'Arthur Miller, *The Crucible*¹, fut jouée pour la première fois à New-York, au théâtre Martin Beck, la campagne anticommuniste menée par le sénateur Joseph McCarthy et ses acolytes battait son plein aux États-Unis depuis déjà quelques années. S'il est vrai que l'envergure des problèmes moraux, psychologiques, politiques et sociaux dont fait état ce dramaturge dans la plupart de ses pièces dépasse de fort loin celle des péripéties de l'époque qui nous préoccupe, et s'il est vrai que ces dernières n'ont pas constitué la source première de l'inspiration de Miller, il n'en demeure pas moins que certaines de ses créations s'en font abondamment l'écho.

Il en est ainsi tout particulièrement de *The Crucible* dont le sujet retrace la chasse aux sorcières à laquelle se sont livrées les autorités politico-religieuses de la colonie théocratique du Massachusetts dans le dernier quart du XVII^e siècle.

Certes, on ne saurait nier la dimension universelle à laquelle aspirent la plupart des thèmes traités par Miller dont l'œuvre théâtrale ne peut se réduire à un simple reflet des anecdotes sociopolitiques du moment, aussi remarquables ou alarmantes soient-elles. Ce ne sera donc pas sur l'aspect littéraire et artistique de *The Crucible* que notre étude portera mais essentiellement sur les profonds et multiples échos du maccarthysme que cette pièce évoque et dont elle dénonce les effets pervers avec une vigueur et une rigueur éthiques exceptionnelles. Notre propos se trouve conforté par l'opinion de certains historiens américains comme Samuel Morison :

« La situation est assez semblable à celle qui prévaut à l'apogée du maccarthysme. En 1952, si l'on critiquait Joe (McCarthy), on était un sympathisant

1. En français : *Les Sorcières de Salem*, dont le réalisateur Raymond Rouleau a tiré une remarquable version cinématographique en 1956, avec pour principaux acteurs Yves Montand, Simone Signoret et Mylène Demongeot.

communiste ; en 1692, si l'on critiquait le tribunal spécial des sorcières ou si l'on aidait un ami accusé, on était ligué avec le diable. »²

La double caractéristique de *The Crucible* qui apparaît à la fois comme création artistique et fidèle reflet d'une réalité vécue, autorise l'exploitation par la critique du contenu civilisationnel de cette pièce à des fins de comparaison fructueuse avec les faits qui lui sont contemporains et dont son auteur fut victime.

Par ailleurs, notre propos se trouve d'autant plus justifié que Miller, en tant que victime de la chasse aux sorcières, affirme être effrayé par la montée d'une hystérie nationale démentielle. Citons pour mémoire ce passage fort significatif de son *Introduction to The Collected Plays* où il dénonce la folie collective de l'époque qui ne l'a pas épargné :

*"A cause [...] carried forward by such manifestly ridiculous men, should be capable of paralysing thought itself. It was as though the whole country had been born anew, without a memory even of certain elemental deficiencies which a year or two earlier no one would have imagined could be altered, let alone forgotten. Astounded, I watched men pass me by without a nod whom I had known rather well for years [...]. That so interior and subjective an emotion could have been so manifestly created from without was a marvel to me."*³

Si ces hommes, accusateurs et inquisiteurs, peuvent paraître à Miller « ridicules » après coup, c'est-à-dire en 1958, au moment de la rédaction de son *Introduction*, quatre ans après la défaite de McCarthy, ils étaient tout puissants au moment de l'écriture de *The Crucible*. En butte aux accusations concernant son ancienne appartenance de près ou de loin aux mouvements communistes dans les années trente, harcelé par les interrogatoires de la Commission de la Chambre pour les activités anti-américaines (HUAC) et sommé par celle-ci d'exprimer des excuses publiques pour ses penchants gauchisants d'antan, Miller ironise jusqu'au bout et se voit condamner pour outrage au Congrès et infliger une amende de 500 dollars ainsi qu'une peine d'emprisonnement avec sursis. Afin de sauver son nom de l'opprobre, Miller fait appel un an plus tard et finit par obtenir un acquittement total quelques semaines avant la première de *The Crucible*. On ne peut manquer de relever la parfaite identité de vue à la fois chez Miller et chez son héros John Proctor quant à la valeur hautement symbolique et quasi sacrée de leur nom.

Pleinement conscient des pouvoirs assassins de ses accusateurs dont il reconnaît l'existence pérenne, quelle que soit l'époque considérée, derrière leurs visages changeants, Miller s'efforce de démonter le mécanisme machiavélique

2. Cité par Toinet, 1995, p. 12.

3. *"Introduction", Collected Plays*, London: Cresset Press, 1958.

qui sous-tend tous les procès intentés aux « sorcières », vraies ou fausses, de tous les temps.

L'examen détaillé des accusations et inculpations qui abondent dans la pièce fait apparaître de remarquables ressemblances avec la réalité des procès de l'ère maccarthyste. Des chefs d'accusation aux condamnations prononcées, des accusés aux dénonciateurs et aux juges, de la défense inadéquate et maladroite des victimes à leur résignation ou acceptation du sort que les autres leur infligent, tout dans *The Crucible* apparaît comme le spectacle d'une aliénation générale qui n'épargne personne, pas même les quelques rares protagonistes lucides dont les efforts pour résister à cette descente en spirale vers les feux du « creuset » demeurent vains face aux ravages d'une hystérie renforcée par une justice subjuguée et donc aveugle. Aussi, dans cet univers clos, étouffant et enténébré, une série de questions se pose : tout d'abord, qui sont au juste les sorcières de Salem ou celles de McCarthy, et qui sont leurs pourchasseurs ? En quoi consiste le machiavélisme des procédures judiciaires et des condamnations dont ces sorcières ont été victimes, tant en 1692 que dans les années cinquante ? Enfin, quels rapports entre l'individu et la société révèlent les procès de Salem et ceux de l'ère maccarthyste ?

I. « L'inquisition » : ses victimes et ses bourreaux

D'emblée on peut constater que, dans la pièce de Miller, les personnages concernés par les procès appartiennent à presque toutes les classes de la société de l'époque. Miller, après avoir étudié de près les événements qui, pendant la majeure partie de l'année 1692, ont secoué la petite localité de Salem, proche de Boston, a conservé la plupart des acteurs historiques de ce drame qui s'est soldé par une vingtaine de condamnations à mort précédées de torture⁴. Des domestiques et esclaves jusqu'aux honnêtes gens, personne n'est à l'abri des accusations de sorcellerie colportées par un petit groupe de jeunes filles dont les affirmations n'auraient eu aucune conséquence si certains individus, assoiffés de vengeance, de pouvoir et d'influence politique, ne les avaient exploitées à seule fin de satisfaire leurs ambitions et leur haine ou de consolider leur autorité au sein de la communauté.

Il est significatif de constater que, de l'époque puritaine à l'ère maccarthyste, les choses, à certains égards, n'ont guère changé : les victimes de la chasse aux sorcières contemporaine appartiennent, elles aussi, à toutes les

4. Avant l'année 1692, dans tout le Massachusetts, il y avait eu quarante-quatre inculpations pour sorcellerie dont trois aboutirent à la pendaison. Rien qu'en 1692, il y eut dix-neuf pendaisons et un cas de torture.

classes de la société, du simple agent de service aux plus hauts gradés de l'armée en passant par les artistes et écrivains les plus connus⁵. La différence réside dans le fait que le microcosme de Salem, emblématique de la seule colonie du Massachusetts, s'est mu en un macrocosme tentaculaire aux dimensions fédérales et donc nationales.

L'on remarquera que, dans la réalité puritaine que reflète la pièce comme dans la réalité des années cinquante, les couches sociales de plus en plus élevées sont, lentement mais inexorablement, touchées par les accusations : la hiérarchie sociale sera d'abord attaquée à la base, dans sa partie la plus vulnérable – esclaves, serviteurs, employés, ouvriers, fonctionnaires... – avant de voir ses éléments les plus haut placés comparaître devant leurs juges. Si les premiers, de par la faiblesse de leur statut social, ont payé dans cette sombre affaire relativement moins que les seconds, ils n'ont pas moins contribué à condamner ces derniers par des dénonciations plus ou moins extravagantes qui leur ont été arrachées par la peur, comme c'est le cas pour Tituba, Sarah Good et Susanna Walcott, ou qu'ils ont inventées de toutes pièces par désir de vengeance personnelle, comme pour Abigail et Mercy Lewis. À cet égard, Abigail et ses complices de *The Crucible*, soi-disant possédées par le diable et, en conséquence, chargées de révéler des noms, sont l'équivalent exact des *professional witnesses* des années cinquante, ces anciens communistes repentis dont le travail consiste à donner les noms d'anciens compagnons de route. Bien entendu, le châtement réservé aux « possédés » repentis qui viennent en aide à la justice en dénonçant d'autres coupables, sera fortement atténué, voire annulé pour services rendus car « la délation est rédemptrice », pour reprendre l'heureuse expression de Marie-France Toinet (1995, p. 61). C'est ainsi que Mary Warren, une des émules d'Abigail, se verra même appeler à siéger parmi les jurés du tribunal spécial de Salem.

À un niveau plus élevé, les rapprochements que l'on peut établir entre les accusés de renom de 1692 et ceux de McCarthy sont également tout à fait pertinents ; Alger Hiss, Julius et Ethel Rosenberg, Robert Oppenheimer ainsi que Miller lui-même, pour n'en citer que quelques uns, ont tous quelque chose du héros de *The Crucible*. Tous ces accusés, à l'instar de John Proctor, affichent une certaine innocence mais non une innocence certaine, du moins dans le contexte politique du moment, c'est-à-dire celui de la Guerre froide. Ils sont tous affligés de quelque péché indélébile aux yeux de leurs juges : le fait

5. Hugh Brogan (1990) rapporte de façon fort sarcastique : “*New-York city dismissed a public washroom attendant for past membership of the Communist party. No doubt, if he had continued in employment, he would have corrupted his customers with Soviet soap or Communist lavatory paper.*” (p. 620).

d'avoir pactisé avec le diable communiste à un moment donné de leur vie et surtout de refuser de l'admettre maintenant qu'ils ont été débusqués. Certes, le cas de John Proctor est plus complexe car, n'ayant jamais cru au diable, il n'a donc pu pactiser avec lui que dans l'imagination démente de ses détracteurs. Mais l'accusation, une fois formulée, ne peut être rejetée, la machine infernale, une fois lancée, ne peut s'arrêter, d'autant plus que Proctor se trouve terriblement amoindri, affaibli par un à péché d'un autre ordre, mais non moins grave dans le contexte puritain de l'époque, à savoir le péché d'adultère commis, pour comble de malheur, avec Abigail, elle-même « possédée ».

L'esprit de résistance anime tous ces accusés et l'intime conviction qu'ils ont de leur innocence coûtera la vie à quelques uns, aux autres des préjugés moraux et professionnels dont ils ne se remettront jamais, certains allant jusqu'à se sentir frappés d'une maladie honteuse. Du fond de sa cellule, Julius Rosenberg écrit à son fils : *"Again I want to tell you that I am confident in the end we will be set free because Mommy and I are innocent and we will fight in every possible way and through the courts to win our freedom as soon as possible."*⁶ Dans l'affaire Alger Hiss, face aux accusations d'un Whittaker Chambers dont Hiss ignorait les origines politiques, la présomption d'innocence s'impose :

"The very fact Hiss has persistently denied his guilt has puzzles some observers who find it psychologically difficult to understand how a guilty man could play the role of absolute injured innocence so long – "absolute" innocence, because Hiss insists not only that he was never a communist or even a left-winger in politics but that at the time he knew Chambers he was completely unaware that Chambers was a communist" (Hook, 1978).

Quant à John Proctor, il ne peut se résoudre à parjurer son innocence en endossant des mensonges salvateurs car ce serait vivre dans le déshonneur perpétuel alors que d'autres accusés n'ont pas reculé devant la mort pour sauvegarder leur innocence et leur intégrité. Ses dernières paroles (*"Now I do think I see some shred of goodness in John Proctor. Not enough to weave a banner with, but white enough to keep it from such dogs."*⁷) font singulièrement écho aux réponses de Miller à la commission d'enquête qui exigeait de lui des excuses publiques pour ses anciennes relations avec les milieux communistes :

"I told the Board that I was not going to genuflect to any newspapermen or

6. Ellen Schrecker, *The Age of McCarthyism : A Brief History with Documents*, Boston & New York, St Martin Press, 1994, doc. 7, "Sentencing the Rosenbergs" (Julius Rosenberg, "Letter to Michael Rosenberg", August 16, 1951), p. 146.

7. *The Crucible*, Penguin Plays, act 4, p. 125. Toutes les citations de, et références à la pièce sont tirées de cette édition.

*bowling mob. My attitude to dictatorship, Nazi and Communist, had been established by my essays. I'd signed the customary oath when obtaining my passport. I was not going to submit myself to any political means test to practise the profession of setters in the United States.*⁸

Si la détermination de Miller eut finalement raison de la hargne des commissions d'enquête, il n'en va pas de même pour Proctor et la plupart des accusés des maccarthystes : leurs propres maladroites combinées à la virulence des attaques de leurs détracteurs et à l'attitude singulière de leurs juges ont causé leur perte. Face à ces deux derniers groupes, les accusés sont en effet impuissants : une sorte d'entente s'établit entre détracteurs et juges pour les condamner quoi qu'ils puissent dire pour leur défense.

En 1692 comme à l'ère maccarthyste, magistrats, juges et procureurs se sont comportés en juge et partie dans tous les procès concernés, sans jamais douter un seul instant de la véracité des accusations ou des témoignages. Leur attitude se caractérise par un aveuglement et une intransigeance pour le moins surprenants. Dans tous les cas, les accusés sont présumés coupables et, comme tels, ne peuvent, aux yeux des magistrats, être crédibles dans leurs déclarations, alors que leurs dénonciateurs jouissent de toute la sollicitude et de toute la confiance des juges. À Salem, l'aveuglement de ces derniers est poussé à l'extrême du fait qu'ils accordaient tout crédit aux divagations les plus délirantes d'adolescentes en mal d'émotions fortes. De même, dans les procès des années cinquante, ils l'accordent aux témoignages les plus contradictoires et les plus invérifiables que leur apportent les dénonciateurs professionnels souvent rémunérés pour leur délation.

Leur intransigeance les pousse à prendre des mesures expéditives contraires à toute procédure légale : le juge Hathorne et le haut magistrat Danforth dans la pièce de Miller, tout comme la Cour suprême en 1950, affichent le même mépris pour tous les signataires de pétitions en faveur des accusés. Dans la pièce, les 91 signataires seront tous arrêtés (acte 3) tandis que seront inscrites sur les listes noires plus de 40% des 204 signataires⁹ qui ont soutenu les « Dix de Hollywood », scénaristes condamnés pour leurs tendances subversives.

Enfin, un autre trait commun aux juges de Salem et à ceux de Washington est qu'ils représentent l'État et que tout refus de coopérer avec eux, toute affirmation contraire à leur attente, est *de facto* considéré comme « ouvrage au Congrès ». Si, en 1692, juges et magistrats étaient à la tête de la théocratie du Massachusetts et contrôlaient les rouages politico-religieux de la colonie avec,

8. *Brodies Notes on Arthur Miller's "The Crucible"*, Pan Books, 1976, p. 10.

9. Chiffres cités par M.-Fr. Toinet, *op. cit.*, p. 131.

au-dessus d'eux, pour seule autorité, celle du gouverneur, dans les années cinquante, à Washington, ce sont encore les milieux politiques et gouvernementaux qui ont soulevé la tempête et déclenché la chasse aux sorcières. Par ailleurs, on ne peut manquer de constater que, dans les deux époques, la chasse n'a pris fin qu'à partir du moment où les accusateurs se sont attaqués aux derniers piliers de l'État ou aux plus hautes instances gouvernementales : la femme du gouverneur en 1692, l'armée en 1954. Ont-ils ainsi causé leur perte ? On peut en douter, mais ils l'ont certainement précipitée.

En dehors de tous les ressorts de la dramaturgie, *The Crucible*, grâce à sa fidélité aux réalités de l'époque puritaine, met en scène un procès où participent plusieurs catégories de protagonistes dont on peut retrouver les répliques dans les procès modernes de l'ère maccarthyste. Après avoir ainsi défini les acteurs du drame/procès, l'analyse des procédures judiciaires suivies dans les deux époques permettra de dégager de nouvelles similitudes d'une surprenante proximité juridique et psychologique.

II. Machiavélisme des procédures judiciaires

La peur du diable, de la contamination du démon dont l'équivalent moderne pour la société américaine de l'après-guerre est le communisme – le diable rouge – justifie à elle seule toutes les mesures de prévention, de répression, et tous les excès inhérents à de telles mesures. La fin – c'est-à-dire l'éradication de tout commerce avec le diable – justifiant les moyens, on fera appel à toutes sortes de procédés, de l'intimidation à la condamnation à mort, sans jamais se préoccuper de leur légalité.

C'est ainsi que les accusations les plus fantaisistes, les plus gratuites, formulées tant par les « possédés » de 1692 que par McCarthy, sont aussitôt prises en compte et donnent lieu à des arrestations ou des convocations immédiates pour audition devant des commissions d'enquête.

Si le désir de nuire aux « sorcières » semble davantage soumis aux intérêts personnels en 1692 que dans les années cinquante, il n'en demeure pas moins que, dans les deux cas, c'est au nom de l'idéologie prédominante, au nom d'un mode de vie et des mœurs politico-religieuses en vigueur dans le pays, que ce désir a pu s'affirmer. Il suffit, pour s'en convaincre, d'écouter le juge Irving Kaufman dans son réquisitoire contre les Rosenberg :

“It is so difficult to make people realize that this country is engaged in a life and death struggle with a completely different system. This struggle is not only manifested externally between these two forces but this case indicates quite clearly that it also involves the employment by the enemy of secret as well as overt outspoken forces among our own people. All of our democratic institu-

tions are, therefore, directly involved in this great contact. I believe that never at any time in our history were we ever confronted to the same degree that we are today with such a challenge to our very existence."

Miller saisit ici l'occasion de rapprocher son époque de l'épisode puritain car les paroles proférées par Danforth, le haut magistrat de Salem, constitueront un écho saisissant de celle de Kaufman : *"Reproach me not with the fear in the country ; there is fear in the country because there is a moving plot to topple Christ in the country !"* (acte 3, p. 88).

Si McCarthy a pu rechercher dans ses attaques tous azimuts une célébrité et une certaine influence au sein du Parti républicain, il n'en demeure pas moins vrai que ses partisans, aussi bien dans les milieux politiques que dans le grand public, ont perçu les communistes ou leurs sympathisants comme un véritable danger national, tout comme les habitants de Salem ont cru sentir le souffre dans le comportement peu orthodoxe de certains des leurs. Or, pour les maccarthystes comme pour les puritains du Massachusetts, il suffit d'un rien pour qu'un individu soit soupçonné d'entretenir des relations avec le diable, et soit, par conséquent, considéré comme coupable : ne pas fréquenter l'église régulièrement, labourer son champ le dimanche comme le fait Proctor, ou encore simplement lire des livres comme chez la femme de Giles Corey, constitue un argument suffisant pour les condamner. Il en va à peu près de même pour les victimes du maccarthysme : la plupart se voient reprocher soit des fréquentations douteuses dans le passé – comme c'est le cas pour Oppenheimer : « Lors de son procès (29 juin 1954), Oppenheimer n'est aucunement accusé de trahison ni même d'indiscrétion ou de "déloyauté", mais mis en cause uniquement pour ses fréquentations »¹⁰ –, soit la possession de livres ou de revues considérés par les inquisiteurs comme subversifs : « Du contrôle des bibliothèques publiques, on est ainsi passé à celui des lectures individuelles – d'autant plus que les services administratifs se procurent les listes d'abonnés et s'en servent comme base d'accusation » (Vincent, p. 240). De l'ère puritaine à l'ère maccarthyste, il s'est produit un glissement de la norme *religiously correct* vers la norme *politically correct*. Un raisonnement d'une logique implacable sous-tend l'accusation chez les puritains comme chez les maccarthystes ; Danforth l'expose comme suit :

"In an ordinary crime, how does one defend the accused? One calls up witnesses to probe his innocence. But witchcraft is ipso facto, on its face and by its nature, an invisible crime, is it not? Therefore, who may possibly be witness to it? The witch and the victim. None other. Now we cannot hope the witch will

10. Ellen Schrecker, *op. cit.*, doc. 7, *"Sentencing the Rosenbergs : Judge Irving Kaufman, Sentencing of Julius and Ethel Rosenberg"*, April 5, 1951, p. 144.

accuse herself; granted? Therefore, we must rely on her victims – and they do testify, the children certainly do testify. As for the witches, none will deny that we are most eager for all their confessions. Therefore, what is left for a lawyer to bring out? I think I have made my point. Have I not ?” (acte 3, p. 90).

Si le commerce avec le diable demeure invérifiable de par sa nature occulte, les rapports avec le communisme peuvent, eux, reposer sur des preuves tangibles. Mais c'est là que le bât blesse : les preuves s'avèrent aussi peu fiables dans ce cas comme dans l'autre car elles relèvent presque totalement de témoignages, souvent contradictoires et toujours invérifiables, du fait qu'elles se réfèrent à des événements et souvenirs lointains et terriblement flous, remontant à dix ou quinze ans dans le passé des accusés. Les propos échangés entre Alger Hiss et son dénonciateur Whittaker Chambers devant la HUAC, de même que ceux échangés lors de la confrontation de Mme Rosenberg avec Ralph De Sala¹¹, l'un de ses accusateurs, sont, à ce sujet, tout à fait révélateurs.

Qui croire et que croire ? Pour l'appareil répressif, il ne fait aucun doute que les victimes des sorcières, de même que les sorcières repenties qui coopèrent, ne peuvent dire que la vérité car leurs dénonciations constituent un acte patriotique, une forme de défense du pays contre la subversion sournoise. D'où l'encouragement officiel à la délation qui devient le principal moyen d'action des inquisiteurs mais représente aussi, pour les sorcières repenties, la meilleure façon de se racheter aux yeux de ces derniers. Dans un tel contexte, n'importe qui peut être accusateur comme il peut se retrouver accusé ; aussi, n'est-ce pas un paradoxe que de constater que, si en 1692 on encourageait de jeunes adolescentes – des « enfants », comme les appellent les juges – à la délation, dans les années cinquante, par contre, des enfants seront même inscrits sur les tristement célèbres listes noires. L'audition de David Susskind, dans le cas de Faulk v. AWARE, est tout à fait édifiante :

“[Faulk's attorney, Louis] Nizer: When these names came back not approved, rejected for political reasons, what was your practice in dealing with the actors and actresses or director who was not approved ?

Susskind: When they came back rejected [...], it was stipulated that I was never to tell any rejectee why he was rejected.

Nizer: Did you also submit the names even of children on this program? Could you put a child on without getting clearance?

Susskind: Even children. [...] In the course of 'Appointment with adventure', sponsored by Lorillard at Young & Rubicam Agency, we required the services of a, I believe, at least a seven – or eight – year-old girl actress, child actress. [...] We finally found a child... I put her name in along with some other names.

11. Voir l'article de Herrymon Maurer (1951).

That child's name came back unacceptable, politically unreliable."¹²

Mais la délation apparaît aussi comme une arme à double tranchant car elle interdit toute rétractation, tout faux témoignage, en 1692 et plus tard sous le maccarthysme. C'est ainsi que Danforth ne laisse aucune issue à la « repentante » Mary Warren, effrayée d'avoir été trop loin dans ses accusations : *"I will tell you this – you are either lying now, or you were lying in the court, and in either case you have committed perjury and you will go to jail for it. You cannot lightly say you lied, Mary. Do you know that?"* (acte 3, p. 91).

Accusés et dénonciateurs se trouvant embarqués dans la même galère, il s'agit pour les seconds de ne pas sombrer dans le naufrage qui les menace: au risque de se parjurer, ils devront adopter la ligne de l'inquisition jusqu'au bout et laisser les accusés à leur triste sort. Ils ont d'ailleurs été payés pour cela et il n'est donc plus question de conscience pour eux puisqu'ils l'ont échangée contre leur blanchiment. De conscience, il ne saurait y en avoir que du côté des accusés et il en reste beaucoup chez ceux de Salem – Proctor, Giles et Rebecca, notamment – comme chez la plupart des victimes du maccarthysme qui ont toujours refusé de se considérer coupables. Car, en fait, de quoi sont-ils coupables si ce n'est d'entretenir des pensées différentes de celles du *main stream*, toutes les autres accusations ne reposant sur aucune preuve tangible mais sur des présomptions de culpabilité.

C'est ici que réside le pouvoir profondément machiavélique des commissions d'enquête qui opèrent à la limite de la légalité : dans un premier temps, le recours des accusés aux premier¹³ et au cinquième¹⁴ amendements de la Constitution ne leur est d'aucun secours car un tel recours aboutit à une présomption de culpabilité :

"McCarthy tried to get membership of the Communist party made a crime; he

12. Ellen Schrecker, *op. cit.*, doc. 9, *"The Blacklist in operation: the John Henry Faulk Trial"*, p. 225.

13. *"Amendments to the Constitution ; Article I : Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof ; or abridging the freedom of speech, or of the press ; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the Government for a redress of grievances."*

14. *"Article V : No person shall be held to answer for a capital, or otherwise infamous crime, unless on a presentment or indictment of a Grand Jury, except in cases arising in the land or naval forces, or in the Militia, when in actual service in time of war or public danger ; nor shall any person be subject for the same offense to be twice put in jeopardy of life or limb ; nor shall be compelled in any criminal case to be a witness against himself nor be deprived of life, liberty, or property, without due process of law; nor shall private property be taken for public use, without just compensation"* (c'est nous qui soulignons).

failed, but to be on the safe side many witnesses refused to answer questions, invoking their right under the Fifth Amendment not to bear witness against themselves. This did little good: 'Taking the Fifth' was interpreted as an admission of guilt and was often followed by the loss of one's job. Not taking the Fifth did not work either, because the committees would not accept a witness's refusal to tell tales. Many a victim who professed himself or herself willing to talk about his own past, but not about that of other people, ended up in jail for contempt of Congress. A similar fate met those who tried to protect themselves by clearing the First Amendment, supposed to guarantee the rights of free speech and free political activity: the courts refused to help, so they too went to prison for contempt" (Brogan, 1990, p. 619-620).

Dans un deuxième temps, les choses vont empirer pour les accusés car le Congrès rendra le recours à ces deux amendements impossible en votant le *Compulsory Testimony Act* de 1954 qui rend le témoignage obligatoire sous peine d'outrage au Congrès.

En 1692, la justice était beaucoup plus expéditive : une audition se transformait *ipso facto* en séance de jugement sans appel, sur simple décision du magistrat¹⁵ ; de même qu'on recourait le plus souvent à la torture physique (Giles Corey meurt supplicié, la poitrine écrasée par des pierres) pour châtier les coupables, les faire avouer ou les obliger à donner des noms. Dans les années cinquante, elle n'apparaît pas moins inhumaine dans sa détermination à condamner les accusés – qu'ils avouent ou qu'ils protestent de leur innocence – par la torture psychologique et morale qu'elle leur inflige. Pire encore, l'ultime recours, à savoir la Cour suprême, ne leur sera d'aucune efficacité avant 1954, car ce n'est qu'à partir de cette date que celle-ci voudra mettre un frein à la chasse aux sorcières en rappelant aux inquisiteurs le respect du minimum de déontologie juridique que constituent les règles de procédure.

Peut-on encore parler de justice dans de telles conditions et quelles institutions démocratiques reste-t-il à sauver d'un tel naufrage juridique, serait-on tenter de rétorquer au juge Kaufman si convaincu de l'intégrité de la Cour qu'il préside et si prompt à conclure à la culpabilité des Rosenberg ?

III. L'individu face à la société

Il s'agit bien d'un semblant de justice, ou plus exactement d'un déni de justice à l'égard des accusés dont la condamnation, aux yeux des juges, passe avant la

15. Acte 3, p. 87-88 : “Giles (faltering): I cannot give you no name, sir, I cannot. Danforth: You are a foolish old man. Mr. Cheever, begin the record. The court is now in session. I ask you. Mr. Corey.”

protection des innocents, comme le fait remarquer et le dénonce Herrymon Maurer :

"... the idea that the conviction of the guilty is more important than the protection of the innocent, is foreign to the tradition of democratic government ; it fits the procedure that totalitarian countries use in the perpetuation of their tyranny" (Maurer, 1951).

Comment expliquer, cependant, que si peu de gens en fussent pleinement conscients, qu'il y eût si peu d'oppositions ou de résistances individuelles et collectives à de tels agissements pendant toute une décennie ?

C'est ici que le rapprochement des deux sociétés en question – la communauté puritaine du XVII^e siècle et la société américaine moderne dominée par la *main stream* – permet de comprendre le silence complice, la complaisance condamnable d'une société dont la nature véritable relève d'une intolérance foncière.

« En Amérique, la majorité trace un cercle formidable autour de la pensée », écrivait déjà Alexis de Tocqueville entre 1835 et 1840, et cela s'est toujours vérifié dans l'histoire des États-Unis, que ce soit dans les diverses communautés du XVII^e siècle¹⁶ ou dans la société américaine actuelle. En 1692, la théocratie, instaurée dans le Massachusetts par les puritains dès 1620, s'était, avec le temps, si bien renforcée que ses principes politico-religieux s'étaient érigés en norme par rapport à laquelle tout écart était considéré comme une hérésie qui devait être éradiquée, faute de quoi l'entière tribu serait exposée à la diabolique contamination. À l'époque puritaine comme à l'époque moderne, les « hérétiques » ne peuvent choisir qu'entre l'exil et, au pire la mort, au mieux l'incarcération. C'est ainsi que bon nombre d'opposants à la norme établie avaient préféré quitter le Massachusetts pour aller fonder d'autres communautés – tout comme ils se sont exilés sous le maccarthysme – que d'autres ont été condamnés à mort, et que d'autres, enfin, ont été emprisonnés ou privés de tout emploi et de tous droits civiques. Rares sont ceux qui, comme Miller, ont réussi à s'en sortir indemnes. Bien qu'ils ne se soient jamais considérés comme coupables, bon nombre des accusés, conscients du fait que la société leur refusait tout droit de cité, se comportaient de façon tout à fait négative soit en se réfugiant dans le silence et l'oubli, soit en changeant

16. La communauté puritaine du Massachusetts n'était pas unique en son genre : d'autres communautés, plus tolérantes mais tout aussi bien structurées et s'articulant tout autant autour de la religion, s'étaient formées au XVII^e et au XVIII^e siècles dans les autres colonies de la Nouvelle-Angleterre (à Rhodes Island et dans le Connecticut, notamment) ainsi que dans celles du centre, en Pennsylvanie, par exemple, avec les quakers ou encore la célèbre communauté des amish qui existe toujours et dont l'organisation et le code de vie rappellent la communauté de Salem à plus d'un titre.

de nom, d'adresse, de métier... C'est dire l'énorme impact de la société sur l'individu qui reconnaît, accepte et donc entérine l'hostilité générale dont il est victime. Plutôt que de « démission » ou de « couardise », il vaudrait mieux parler ici de paralysie, d'impuissance profonde de l'individu face au laminage de la société.

De 1620 à nos J'ours, les États-Unis ne se sont jamais départis d'un modèle de société terriblement centripète qui, bien que laissant libre cours à l'expression des différences à un certain niveau, n'a jamais permis à celles-ci d'entamer une parcelle quelconque de ce que l'on pourrait appeler « l'américanité ». Il existe, dans ce pays, une tradition de conformisme social dont les manifestations sporadiques traduisent, à certains moments de son histoire, l'insoupçonnable intensité. Les deux époques qui nous intéressent ici appartiennent à ces moments particuliers où la tribu se sent, à tort ou à raison, menacée dans son intégrité par l'apparition de forces centrifuges en son sein.

L'intolérance seule peut-elle expliquer cette constante de l'Amérique ? Plutôt qu'une cause, ne serait-elle pas la conséquence d'une certaine mentalité ? La méfiance envers les nouveaux immigrants qui, dès 1798, s'est traduite par les *Alien and Sedition Acts*, envers les ressortissants des « nations hostiles »¹⁷, la suppression temporaire des libertés devant la menace d'un danger hypothétique venant de l'intérieur comme de l'extérieur, la délation obligatoire, les manquements de la justice à l'encontre des « ennemis de la patrie », bref, la chasse aux sorcières et son cortège d'iniquités, expriment en fait le profond désir de défendre cette américanité qui constitue le ciment d'une nation dont les composantes sont multiraciales et donc souvent aux antipodes les unes des autres.

Face au rouleau compresseur du *main stream*, que devient l'individu ? Quelle part de liberté lui reste-t-il ? Aucune, vu de l'extérieur, mais à l'intérieur du système, l'individu a l'impression de jouir d'une liberté totale. Liberté relative ? Illusoire ? Ou liberté surveillée ? Autant dire qu'il n'y a de liberté qu'au sein du *main stream* ou encore qu'en dehors du *main stream*, il n'est point de salut. C'est précisément lorsque, sous la pression des circonstances du moment ou par la simple volonté d'un démagogue en mal de célébrité, le contrôle du *main stream* se renforce sur l'individu que l'on observe ces manifestations antidémocratiques intempestives.

Certes, il revient à Miller l'honneur d'avoir su résister et même triompher du maccarthysme tant au niveau personnel, dans ses démêlés avec les commissions d'enquête pour obtenir gain de cause, qu'au niveau de sa production

17. Cela s'est vérifié une fois de plus pendant la 2^e Guerre mondiale à l'égard des Japonais de Hawaï.

artistique avec *The Crucible* où son héros défend son nom, et à travers lui, son honneur, avec autant d'acharnement que son créateur. Toutefois, l'attitude de Miller face à McCarthy, loin d'être une singularité, s'insère dans une tradition de résistance, centrifuge, pourrait-on la qualifier, par rapport au *main stream*, mais non moins ancienne et non moins importante que la tradition centripète du *main stream*. En effet, de leur naissance à nos jours, les États-Unis ont toujours insisté, du moins dans les textes, sur la nécessité et même le devoir pour le peuple de s'opposer à tout gouvernement qui lui paraîtrait injuste ou oppressif.

Est-il besoin de rappeler les termes de la *Déclaration d'indépendance*, ratifiée le 4 juillet 1776, préconisant le renversement par le peuple de tout gouvernement qui ne respecterait pas ses droits ou s'avèrerait despotique? Il est cependant utile, mais aussi cocasse, de rappeler avec M.-Fr. Toinet que « ce texte, présenté aux Américains de l'après-guerre, était souvent attribué... aux communistes » (1995, p. 191). Et si les hommes politiques ainsi que les masses ont parfois tendance à oublier les principes fondamentaux de la Constitution, certains esprits éminents ne se privent pas de les leur remettre en mémoire, tel Ralph W. Emerson, dans son essai *Self-Reliance* portant sur l'intégrité de l'individu, et surtout Henry D. Thoreau dont le virulent essai *Civil Disobedience*, publié en 1849 sous le titre *Resistance to Civil Government*, en tant que réquisitoire contre les errances du pouvoir, est un véritable manifeste révolutionnaire qui incite à la résistance passive tout en renouvelant l'esprit de la *Déclaration d'indépendance*.

Toutefois, même s'il existe peu de Thoreau et de Miller dans l'histoire des États-Unis, ils ne représentent pas moins les porte-paroles d'une autre veine de la conscience américaine qui a toujours permis à cette nation de se ressaisir à temps, évitant ainsi de basculer dans le totalitarisme, idéologie qu'elle est censée combattre. Il est significatif de constater qu'au lendemain de l'hystérie ultra-puritaine de 1692, la première chasse aux sorcières s'est arrêtée d'elle-même comme effrayée de sa propre folie meurtrière, que, dès 1700, dans son *Journal*, l'un des juges, Samuel Sewall, reconnu publiquement sa faute et celle des autres membres du jury, et qu'il y eut même dédommagement financier accordé aux familles des victimes par le gouvernement comme le signale Miller à la fin de la pièce dans *Echoes Down the Corridor* où il conclut : "*To all intents and purposes, the power of theocracy in Massachusetts was broken.*"

De même, il est intéressant de remarquer que, concernant le maccarthysme, c'est la majorité du parti de McCarthy, c'est-à-dire les sénateurs républicains eux-mêmes qui, dans un sursaut salutaire, vont enfin réagir pour éliminer de la scène politique en décembre 1954 par une motion de cen-

sure¹⁸. Il est également intéressant de remarquer qu'un certain embarras, pour ne pas dire une certaine honte, accompagne toute évocation du maccarthysme dans la mémoire des Américains, comme il se fit ressentir après 1962 dans l'empressement que mit la communauté puritaine à effacer de la mémoire collective ce douloureux épisode de son histoire.

Mais le plus important est que, à la suite du maccarthysme, après une longue période de convalescence psychologique et morale, dans la décennie des années soixante consécutive au traumatisme causé par cet épiphénomène aux conséquences désastreuses sur le plan individuel et durables sur le plan national, les rapports entre le peuple et ses dirigeants ne seront plus tout à fait les mêmes : la confiance aveugle d'antan disparaîtra et les générations des années soixante-dix et quatre-vingt exigeront davantage de transparence politique, ne prendront plus pour argent comptant tout ce que les autorités leur disent ou veulent leur faire croire. La presse, dont la complaisance coupable envers McCarthy avait tant contribué à son image de marque, fera amende honorable en revenant à plus d'objectivité, en exigeant, elle aussi, la transparence et en révélant au public les pratiques illégales au plus haut niveau, comme en témoigne l'affaire du Watergate (1973-74) qui mit fin à la carrière du Président Nixon¹⁹, tandis que les jeunes, renouant ainsi avec la tradition thoreauvienne de désobéissance civile, s'opposeront ouvertement, au risque de devoir s'exiler ou d'être emprisonnés, à l'impopulaire guerre du Vietnam ressentie, à juste titre, comme un prolongement de l'anticommunisme hors des frontières du pays. S'il est vrai que l'épisode du maccarthysme n'a pu, à lui seul, modifier les rapports politico-sociaux de l'Amérique, il n'en constitue pas moins une des causes de leur évolution vers une plus grande maturité.

Conclusion

Si nous avons pu considérer le maccarthysme comme un épiphénomène, nous

18. Cependant, il faut préciser que la condamnation de McCarthy par ses pairs n'a pas été provoquée par ses accusations infondées et donc mensongères mais uniquement par son non-respect du code déontologique sénatorial : "*The result was the appointment of a special new Senate committee under Arthur V. Watkins of Utah. It inquired into MacCarthy's conduct under very narrow restrictions, dealing not with the flagrant mendacities which had made him a dangerous enemy of civil rights and of the international repute of the nation, but merely with his breaches of Senatorial decorum.*" (Allan Nevins and Henry Steele Commager, *A Pocket History of the United-States*, Washington Square Press, 1967, p. 528).

19. Ce même Nixon, politicien carriériste par excellence, qui, si l'on en croit M.-Fr. Toinet (*op. cit.*, p. 29-30) n'est nullement étranger au déclenchement de la chasse aux sorcières.

n'avons jamais sous-estimé son caractère dangereux et pervers. Arthur Miller, pour sa part, est d'avis que cet épisode peu édifiant de l'histoire américaine doit être traité avec le plus grand mépris surtout si on le compare à son équivalent du XVII^e siècle :

*"The society of Salem was 'morally vocal'. People the avowed principles, sought to live by them and die by them. Issues of faith, conduct, society, pervaded their private lives in a conscious way. They needed but to disapprove to act. I was drawn to this subject because the historical moment seemed to give me the poetic right to create people of higher self-awareness than the contemporary scene affords."*²⁰

Aussi peu défendable que soit le déclenchement d'une tragédie comme la chasse aux sorcières, il n'en demeure pas moins que les procès du XVII^e siècle se drapaient d'une certaine noblesse car ils impliquaient des gens dont la vie était dominée et guidée par des principes éthiques pour lesquels ils mouraient ou au nom desquels ils faisaient mourir ceux qui leur paraissaient s'en écarter. La distance est donc grande, aux yeux de Miller, entre l'univers moral et social des puritains que la première chasse aux sorcières eut pour cadre, et l'univers politique honni de la deuxième chasse aux sorcières : quelle éthique, en effet, préside à celle-ci, si ce n'est une démagogie effrénée et éhontée, honteusement entérinée par toute la classe politique comme par la grande majorité du peuple ? Réalité du moment et création artistique se sont conjuguées dans *The Crucible* où la dénonciation du maccarthysme se trouve englobée dans le projet beaucoup plus vaste de Miller : lutter contre toute démagogie, qu'elle soit politique ou religieuse, contre tout terrorisme intellectuel qui prétend sauver la tribu au détriment de l'individu. La perspective de Miller tend, à juste titre, et ramener l'épisode maccarthyste à ses propres dimensions. Pour dangereux et pervers qu'il soit, il n'est pas totalement comparable à son prédécesseur, ni du point de vue qualitatif, ni du point de vue quantitatif : purement idéologique, le maccarthysme, toutes proportions gardées, demeure un moment spectaculaire de l'histoire des États-Unis qui n'a touché, somme toute, qu'une frange réduite de la population totale du pays.

Tout au long de son histoire, l'Amérique a donc connu une certaine récurrence de phénomènes à caractère tragique qui sont l'expression exacerbée d'une attitude particulière. Avant de conclure, et au-delà de la pièce de Miller, il conviendrait de s'interroger sur la nécessité d'une telle récurrence et, partant, de la pertinence de ces phénomènes dans le contexte historique et social de cette nation.

Il semble, en dernière analyse, que l'absurde n'est pas tout à fait étranger

20. A. Miller, "Introduction" to *The Collected Plays*, op. cit., p. 44.

au maccarthysme. Si cette tragédie, dont l'ampleur n'était nullement prévisible au départ, a pu être comparée à un mauvais rêve, c'est bien parce qu'elle relève en partie de l'absurde : non seulement elle n'avait que peu de raison d'être – la nation était loin d'être possédée par le diable communiste –, mais une fois déclenchée, les personnes impliquées, les agents concernés, ont tous concouru au développement, voire au succès de cette sournoise entreprise de déstabilisation et d'aviilissement des individus non conformes à la norme. Nous assistons à une sorte de jeu de massacre où les victimes apparaissent comme quasi consentantes et seront immolées au nom de la sécurité du pays par des représentants politiques qui se sont vu octroyer les pleins pouvoirs pour un temps. Mais qui leur a donné ces pouvoirs si ce n'est le pays, c'est-à-dire la société elle-même par le biais des institutions politiques dont elle s'est librement dotée. Aussi, est-ce derrière la société que l'on se réfugiera pour condamner avec la plus grande tranquillité d'esprit :

*"I am just as human as are the people who have given me the power to impose sentence. I am convinced beyond any doubt of your guilt. [...] I am convinced, however, that I would violate the solemn and sacred trust that the people of this land have placed in my hands were I to show leniency to the defendants Rosenberg. It is not in my power, Julius and Ethel Rosenberg, to forgive you. Only the Lord can find mercy in what you have done."*²¹

L'absurde, dans cet épiphénomène, provient en fait de l'usage absurde qu'ont fait certains représentants ou décideurs politiques de ces institutions inscrites dans une démocratie – en d'autres temps, une théocratie – qui se mord la queue. Les victimes du maccarthysme comme celles de la pièce de Miller ont contribué à l'édification d'un système politique et social qui a permis l'émergence, au sein de celui-ci, de leurs propres bourreaux et la jouissance, chez ces derniers, d'une impunité pour le moins inquiétante. La spirale dévastatrice se serait peut-être poursuivie si ces mêmes bourreaux ne s'étaient attaqués à des instances intouchables, à savoir l'épouse du gouverneur chez les puritains et l'armée sous le maccarthysme. C'est dire à quel point la démo/théocratie s'est trouvée, à un certain moment, ébranlée en ayant permis à ses représentants de se livrer à un travail de sape qui a atteint ses propres piliers. Cependant, il serait erroné de croire que la chasse aux sorcières n'a pris fin qu'à cause de sa propre outrecuidance : tôt ou tard, la tradition de résistance, cet autre paramètre de la conscience américaine, l'aurait contrée afin de rétablir l'équilibre démocratique dans un pays où la tentation totalitaire semble vouée à demeurer embryonnaire²².

21. Ellen Schrecker, *op. cit.*, doc 7, "Sentencing the Rosenbergs", p. 145-146.

22. Ni le Ku Klux Klan, ni les divers mouvements noirs musulmans, qui prônent la

S'il est vrai que seul l'avenir nous dira si les perversions inattendues de la démocratie américaine se réveilleront de nouveau un jour sous une forme ou sous une autre, la récurrence et la pertinence des chasses aux sorcières apparaissent, avec le recul de l'histoire, comme relevant non pas d'un accident de parcours, mais d'un mal nécessaire, inhérent au processus de maturation d'une nation qui se cherche encore. Chacun de ces soubresauts contribue à transformer l'américanité dans le sens d'un élargissement toujours plus englobant. Ainsi, l'américanité de cette fin de siècle n'est plus tout à celle de l'époque du maccarthysme, pas plus que cette dernière ne ressemble à l'américanité naissante des puritains de Salem : au glissement du plan religieux vers le plan politique succédera vraisemblablement un glissement du plan politique vers le plan économique.

À l'issue de cette analyse de la dénonciation du maccarthysme par Arthur Miller à travers *The Crucible*, on peut conclure qu'au-delà d'une fiction reposant solidement sur des faits réels, cette pièce aura eu le mérite de mettre en lumière toutes les iniquités d'une idéologie qui bafoue la conscience et les droits de l'individu sans pour autant tomber dans l'ornière anecdotique grâce à la profonde dimension tragique²³ qui la sous-tend et permet d'en élever singulièrement le propos.

Bibliographie

- Brodie's Notes on Arthur Miller's "The Crucible", Pan Books, 1976.
- BROGAN Hugh (1990), *The Penguin History of the United-States of America*, Penguin Books.
- HOOK Sidney (1978), "The Case of Alger Hiss", *Encounter*, 51 n° 2, Aug. 1978.
- MAURER Herrymon (1951), "Lessons of the Anna M. Rosenberg Hearings", *Commentary*, 11 n° 5, May.
- MILLER Arthur (1958), *Collected Plays*, London, Cresset Press.
- MILLER Arthur (1968), *The Crucible*, Penguin Plays.
- NEVINS Allan and COMMAGER Henry Steele (1967), *A Pocket History of the United-States*, Washington Square Press.
- TOINET Marie-France (1995), *La Chasse aux sorcières*, Complexe.
- VINCENT Bernard (sous la direction de) (1994), *Histoire des États-Unis*, Presses universitaires de Nancy.

conquête du pouvoir par la violence, ne sauraient acquérir une quelconque envergure politique au niveau fédéral, si tant est qu'ils puissent en jouir au niveau des États.

23. Cet aspect de *The Crucible*, soulignons-le, relève de l'analyse littéraire de la pièce qui n'entre pas dans le cadre de cet article.